

Septembre 2020

Renouvellement du Projet éducatif territorial

Ville de Saint Sébastien sur Loire



Saint-Sébastien
Sud Loire

DONNEES GENERALES

Les correspondants

Monsieur Laurent BERTHOME, Adjoint au Maire à la Vie Scolaire
Monsieur Sébastien EMERIAU, responsable du service Vie Scolaire

Hôtel de Ville
Place Marcellin VERBE
BP 63329
44233 Saint Sébastien sur Loire cedex

02-40-80-85-27

lberthome@saintsebastien.fr
semeriau@saintsebastien.fr

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné :
Commune de Saint Sébastien sur Loire, ville de 27 000 habitants intégré à Nantes Métropole.

Public concerné :
Elèves scolarisés des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées
Les écoles privées ont une organisation du temps scolaire sur quatre jours dans la semaine.

Nombre total concerné au 1^{er} septembre 2020 :
2 552 enfants dont 1906 élèves du secteur public et 646 élèves du secteur privé.

Niveau maternelle, enfants de moins de trois ans :
5 élèves scolarisés dans une école publique

Niveau maternelle, enfants entre trois et cinq ans :
953 enfants dont 723 élèves du secteur public et 230 élèves du secteur privé.

Niveau élémentaire :
1 594 enfants dont 1 178 élèves du secteur public et 646 élèves du secteur privé.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :
5 groupes scolaires maternels et élémentaires publics
2 groupes scolaires maternels et élémentaires privés sous contrat

Effectifs des écoles maternelles et élémentaires publiques
Année scolaire 2020/2021

ECOLES PUBLIQUES	MATERNELLES			ELEMENTAIRES		Classes ULIS/Persagotière		EFFECTIF TOTAL	
	Nb de classes	Nb d'élèves		Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves
CENTRE	6	134		10	215	1	11	16	360
FONTAINE	5	122	Dont 5 nés en 2018	7	182	-	-	12	304
PROFONDINE	6	165		10	253	-	-	16	418
DOUET	6	144		10	259	-	-	16	403
MARIE CURIE	6	163		10	250	1	8	16	421
Total	29	728	Dont 5 nés en 2018	47	1159	2	19	76	1906

Effectifs des écoles maternelles et élémentaires privées
Année scolaire 2020/2021

ECOLES PRIVEES	MATERNELLES		ELEMENTAIRES		EFFECTIF TOTAL	
	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves
SAINTE-THERESE	6	145	10	254	16	399
SAINTE- BERNADETTE	3	85	6	162	9	247
Total	9	230	16	416	25	646

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés

Liste des cinq écoles maternelles et élémentaires publiques

Ecole maternelle du Centre

8, Rue du Huit Mai 1945
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.80.73.33

Ecole élémentaire Théodore Monod

6, Rue du Huit Mai 1945
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.80.79.98

Ecole maternelle Jean de la Fontaine

15, Rue de la Pyramide
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.34.36.01

Ecole élémentaire de la Fontaine

17, Rue de la Pyramide
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.34.79.22

Ecole maternelle de la Profondine

10, Rue de l'Allée Verte
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.03.39

Ecole élémentaire de la Profondine

10, Rue de l'Allée Verte
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.06.67

Ecole maternelle Marie Curie

14, Rue du Bois Praud
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.32.28

Ecole Elémentaire Marie Curie

14, Rue du Bois Praud
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.35.34

Ecole Maternelle du Douet

10, Rue Edouard Hervé
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.09.93

Ecole Elémentaire du Douet

10, Rue Edouard Hervé
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.03.28.16

Liste des deux écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat

Ecole Privée Sainte-Bernadette

3, Rue Robert Douineau
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.34.54.75

Ecole Privée Sainte-Thérèse

15, Rue Jean-Baptiste Robert
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
☎ 02.40.80.56.73

DEMARCHE ET METHODE POUR LE RENOUELEMENT DU PEDT

Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet

Les partenaires institutionnels :

- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) : déclaration réglementaire des accueils de loisirs, appuis techniques et pédagogiques
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) : organisation scolaire, collaboration avec l'inspecteur de circonscription de Saint Sébastien sur Loire
- Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique (CAF LA) : suivi du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), puis de la Convention Territoriale Globale (CTG), appuis techniques et financiers

Les partenaires associatifs

- Les associations locales : associations à dominantes sportives, culturelles, citoyennes ou de loisirs ayant des activités à destination des enfants
- Les centres socioculturels de l'Allée Verte et de la Fontaine
- Les associations de représentants de parents d'élèves : contacts privilégiés avec la Ville dans la co-construction de projets en lien avec les écoles ou les enfants

Les services de la Collectivité

- La direction Enfance-Jeunesse : pilotage du projet
- Le service Jeunesse : organisation des temps périscolaires et extrascolaires, gestion des directeurs et animateurs des différentes structures d'animations
- Le service Vie Scolaire : inscription scolaire, organisation de la restauration scolaire et gestion des ATSEM
- Le service des Sports et de la Vie Associative : mise à disposition de personnels, gestion des équipements sportifs, gestion des transports, gestion de la vie associative
- Le service Culturel : mise à disposition de personnels
- Le service Communication : communication envers les familles et la population sébastiennaise
- Le service des Ressources Humaines : gestion administrative des contrats, gestion de la paye, gestion du plan de formation de la collectivité (mise en place de formations BAFA ou BAFD pour les animateurs de la Ville)
- Le service des Finances : contrôle financier et budgétaire des activités
- Le service d'Information et de Communication : gestion du parc informatique et du réseau de la Ville
- Les services Techniques, Espaces verts, Développement durable et Relations Internationales : mise en place de projets transversaux

Autres partenaires

- Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
- UNICEF : la Ville a obtenu le label « UNICEF – Ville amie des enfants » en 2005. Ce partenariat a été renouvelé en 2016.
- Jeunesse en Plein Air (JPA) : signature de la charte de déontologie pour l'accueil de personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

Les familles :

- Les familles sont associées à ce projet. Deux membres par école représentent les parents d'élèves dans chaque comité de suivi des rythmes scolaires.

Animation et pilotage du projet

Le comité de suivi des rythmes scolaires est l'organe qui pilote le PEDT sur la commune. Présidé par le Maire, il est composé d'élus de la majorité et de la minorité, des représentants de parents d'élèves, de l'Inspecteur de la circonscription, des directeurs d'école, des représentants des DDEN et des services de la Ville.

Le rôle de cette instance est de déterminer les objectifs, définir les orientations et les modalités d'organisation générale et d'évaluer les actions menées pour adapter le dispositif. Le comité de suivi des rythmes scolaires peut constituer des commissions pour aborder des sujets spécifiques. Les deux commissions principales sont le comité de suivi des rythmes scolaires des maternelles et le comité de suivi des rythmes scolaires des élèves d'élémentaires.

Ce comité de pilotage se réunit a minima une fois par an et autant que nécessaire. Sur la période 2017-2020, il s'est réuni de la manière suivante :

- Le 12 octobre 2017 : comité de suivi des rythmes scolaires des maternelles
- Le 19 octobre 2017 : comité de suivi des rythmes scolaires des élémentaires
- Le 19 décembre 2017 : comité de suivi des rythmes scolaires
- Le 13 février 2018 : comité de suivi des rythmes scolaires
- Le 29 janvier 2019 : comité de suivi des rythmes scolaires

En 2020, les élections municipales, puis la crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas permis la réunion de cet organe de pilotage.

En 2017, le comité de suivi des rythmes scolaires a souhaité adapter son dispositif en modifiant les horaires des écoles tout en restant sur un rythme de 4,5 jours d'école par semaine. Après accord de l'Inspecteur Académique, un avenant à la convention du PEDT a été adopté en avril 2018.

Composition du comité de suivi des rythmes scolaires 2020

- Laurent TURQUOIS, Maire de la Ville de Saint Sébastien sur Loire
- Laurent BERTHOME, adjoint au Maire chargé de la Vie Scolaire, Membre de tous les Conseils d'Ecoles et des Conseils d'Administrations des établissements scolaires à Saint Sébastien sur Loire
- Claudine CIGLIA, adjointe au Maire en charge de la Jeunesse et de la Petite Enfance, Conseils d'Ecoles du groupe scolaire du Centre et Théodore Monod
- Alice BELLING, Adjointe au Maire en charge de la Culture, Conseils d'Ecoles du groupe scolaire Marie Curie
- Hélène THOMY, conseillère municipale, Conseils d'Ecoles du groupe scolaire de la Fontaine
- Corinne RAULAIS, conseillère municipale, Conseils d'Ecoles du groupe scolaire de la Profondine
- Clémence REMAUD, conseillère municipale, Conseils d'Ecoles du groupe scolaire du Douet

- Un conseiller municipal de la minorité
- Olivier GOUEL, Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale
- Patrick CHAMPEAU, DDEN de l'école maternelle du centre
- Patricia MARION, DDEN de l'école maternelle de la Profondine
- Jean-Paul RONDEAU, président du comité de consultation et d'organisation des rythmes scolaires, président de la conférence des Sages
- Le directeur, ou un enseignant le représentant, de chaque école publique maternelle
- Le directeur, ou un enseignant le représentant, de chaque école publique élémentaire
- Un parent d'élève élu de chaque école publique élémentaire
- Un parent d'élève élu de chaque école publique maternelle
- Les services municipaux compétents :
 - Isabelle THERON, directrice Générale des Services
 - Mickaël CORMIER, directeur Enfance/Jeunesse
 - Florine LE GUELLEC, responsable du service Jeunesse
 - Sébastien EMERIAU, responsable du service Vie Scolaire

Coordination technique du projet

Sébastien EMERIAU
Responsable du service Vie Scolaire
Hôtel de Ville
Place Marcellin VERBE
BP 63329
44233 Saint Sébastien sur Loire cedex
02-40-80-86-25
semeriau@saintsebastien.fr

EVALUATION DES OBJECTIFS

Bilan des trois dernières années du PEDT

- Comité de suivi des rythmes scolaires maternelles du 12 octobre 2017

Madame CAUCHON, adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, rappelle l'objectif des réunions du comité de suivi de cette année : décider de l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019.

Suite à la publication du décret du 27 juin 2017, le ministre de l'Education nationale laisse en effet la possibilité aux communes qui le souhaitent de déroger à la semaine scolaire de 4,5 jours mise en place lors du précédent quinquennat. Cette nouvelle organisation doit être proposée conjointement par la Ville et les conseils d'école et être validée par le Directeur académique.

Les représentants des parents d'élèves des écoles maternelles ont souhaité préciser qu'ils n'étaient pas encore en mesure de donner leur avis sur la future organisation de la semaine scolaire, les parents n'ayant pas encore pu être consultés sur cette question.

Tous les membres du comité sont également conscients de la difficulté d'une telle décision. L'intérêt de l'enfant sera placé au cœur des débats afin de proposer une organisation adaptée à leurs besoins et qui favorisera leurs apprentissages, objectif premier de la réforme. Mme GLYKOS, inspectrice de l'Education Nationale a également rappelé qu'un retour à la semaine de 4 jours n'est pertinent pour le ministre que lorsque l'organisation mise en place à 4,5 jours pose de grandes difficultés et n'offre pas grand-chose aux enfants.

Afin d'accompagner la réflexion sur cette organisation des rythmes scolaires, un comité des sages sera constitué pour les prochaines réunions. Il est composé de : Jean-Paul RONDEAU, Jean Paul TAVERSON et Henri CHEVOLLEAU.

Pistes de réflexion mises à l'étude du prochain comité de suivi :

- Suppression du temps scolaire le mercredi matin
- Positionnement du temps extras maternels en fin de journée après la classe.
- Suppression du temps extras et lissage des temps d'activités périscolaires sur la journée, avec une modification des horaires de la journée tout en conservant les 4,5 jours (exemple : ajout de 15 minutes de périscolaire le matin, midi et/ou soir).
- Regroupement des extras le vendredi après-midi, avec un maintien des 5 matinées de temps de classe

- Comité de suivi des rythmes scolaires élémentaires du 19 octobre 2017

Mme Glykos, inspectrice de l'Education Nationale sur la circonscription, étant absente, il est rappelé son intervention lors du débat au sujet des écoles maternelles : « un retour à la semaine à 4 jours peut être évoqué si l'organisation actuelle ne fonctionne pas ». Mr Rondeau corrobore en indiquant qu'il n'y a pas d'études scientifiques prouvant la pertinence d'un rythme à 4 jours sur celui de 4 jours et demi. Les DDEN ne pouvant être présents, il est rappelé leur position qui est pour un maintien d'un rythme à 4 jours et demi.

Positionnement des Extras ?

De l'avis des directeurs d'école, l'alternance entre jours courts et jours longs est préjudiciable pour l'apprentissage des élèves. Ils souhaitent une harmonisation des horaires de fin de classe. Une organisation avec 45 minutes d'activités en fin de journée est proposée.

La prise en charge des enfants et le déplacement sur le lieu de l'activité auraient pour conséquence de réduire le temps réel d'activité. Sur un créneau de 45 minutes, les associations ne souhaiteront pas s'investir.

L'offre proposée aux enfants et aux familles sur ce temps serait donc différente du projet actuel. La volonté des directeurs d'école est de garder les 5 matinées d'école et d'alléger la journée de l'enfant. Il est mentionné que peu de parents peuvent prendre en charge leurs enfants à 15h45. Donc, le temps de présence de l'enfant à l'école ne diminuerait pas.

Ce fonctionnement entrainerait une régression du statut des animateurs. Lutter contre la précarisation permet de stabiliser l'effectif des animateurs. Ce sont des adultes familiers qui contribuent à l'équilibre des enfants.

Il est relevé que le projet actuel mis en œuvre par la Ville est de qualité et s'est amélioré au fil des années.

Suppression de l'école le mercredi ?

La suppression du mercredi matin permettrait aux enfants d'avoir une coupure dans la semaine. Néanmoins, la journée de classe des élèves continuerait d'être chargée.

De plus, avec l'école le mercredi matin, des familles ont pu retravailler à 100%. Il leur faudra donc un mode de garde. Les enfants devront se lever et, pour certains, fréquenter le centre de loisirs. Il y aurait un facteur de fatigue supplémentaire. Les enseignants estiment que l'on ne demande pas la même chose en centre de loisirs et à l'école. Le demande de concentration est moindre. Les représentants de parents d'élèves estiment que la fréquentation en collectivité est fatigante pour les enfants. L'accueil des enfants en centre de loisirs aurait un impact financier sur les familles.

Selon des directeurs d'école, le problème n'est pas le mercredi matin. Ce temps est bénéfique pour l'acquisition des apprentissages. La problématique est : comment alléger la journée de l'enfant ?

Autres options évoquées

Certaines collectivités ont fait le choix de ne pas organiser 45 minutes d'activités péri-éducatives. Elles ont lissé ces 45 minutes sur les différents temps périscolaires de la journée (exemple : ajout de 15 minutes de périscolaire le matin, le midi et le soir).

La possibilité de supprimer un après-midi de classe est évoquée. L'avantage serait d'avoir classe durant 5 matinées. L'inconvénient serait d'avoir 3 journées de classe intense.

Les horaires d'école

Une enseignante indique avoir pratiqué un système avec école le matin pendant 3h30. C'était positif en termes d'apprentissage. Une représentante de parents d'élèves demande s'il est possible de réduire la pause méridienne. La loi ne permet pas d'avoir une pause méridienne inférieure à 1h30. Si les services de la Ville peuvent permettre à tous les enfants de manger en moins de deux heures en écoles élémentaires, ce n'est pas possible en écoles maternelles.

Les représentants de parents d'élèves indiquent une difficulté importante si les écoles maternelles et élémentaires adoptent des rythmes très différents.

Conclusion des débats

Il semble ne pas y avoir de solutions évidentes. Les organisations proposées seront travaillées par la Ville :

- Extras 45 minutes en fin de journée
- Suppression du mercredi matin
- Lissage des Extras sur les différents temps périscolaires
- Suppression d'une après-midi de classe

- Comité de suivi des rythmes scolaires du 19 décembre 2017

En introduction, Monsieur Laurent Turquois, Maire de la Ville, informe le comité de son entretien avec le DASEN, Monsieur Carrière.

L'objectif de ce comité de suivi est de valider les scénarios viables humainement et techniquement. Dans la suite de la concertation, Laurent Turquois souhaite interroger les familles et a la volonté de respecter le choix des parents dans l'organisation des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2018.

A la suite de cette introduction, Mme Glykos, inspectrice de l'Education Nationale sur la circonscription, indique que la dérogation pour un retour à 4 jours d'école pourra être accordée s'il y a un consensus de tous les partenaires.

Les représentants de parents d'élèves auraient souhaité différencier les rythmes (4 jours / 4 jours ½) entre les maternelles et élémentaires. Mme Glykos précise qu'il n'est pas possible d'avoir une telle organisation au nom de la cohérence territoriale. De plus, le système deviendrait trop complexe pour les services de l'Education Nationale pour affecter les enseignants sur plusieurs écoles.

Scénario 1 : Extras pendant 45 minutes en fin de journée

Il est précisé que les ATSEM sont bien inclus dans l'encadrement des enfants lors des Extras. Des représentants de parents estiment qu'il deviendra difficile de rencontrer les enseignants, notamment en maternelles où ce lien est important. Des directeurs d'écoles espèrent qu'une telle organisation amènera une baisse du temps de présence à l'école des enfants.

Scénario 2 : Suppression de l'école le mercredi matin

Les représentants de parents s'interrogent sur le fait que la Ville puisse emmener les enfants au centre de loisirs à partir de l'école. Laurent Turquois répond que dans le cas d'un retour à 4 jours, un nouveau projet de service sera établi avec l'ambition de répondre aux besoins des parents.

Certains représentants de parents d'élèves et les DDEN estiment qu'il serait dommageable de supprimer une matinée d'apprentissage.

Scénario 3 : Extras le vendredi après-midi

Le comité ne retient pas ce scénario pour la suite de la concertation.

Scénario 4 : lisser les 45 minutes d'Extras sur les temps périscolaires

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une suppression des activités Extras, et, par conséquence, des activités mises en œuvre jusqu'à présent.

Nouvelle proposition formulée par la Ville : mettre en œuvre le scénario 4 pour les maternelles et maintenir l'organisation actuelle en élémentaires

Des interrogations se posent pour les représentants de parents autour de la différenciation des horaires des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des modalités de facturation des accueils périscolaires.

Dans cette organisation, il est proposé que les élémentaires débutent l'école à 8h45 et que la pause méridienne soit raccourcie de 15 minutes.

Néanmoins, cette proposition rencontre des difficultés de compréhension de la part des membres du comité et mérite du temps pour s'approprier tous les enjeux.

Les directeurs d'écoles élémentaires précisent que l'organisation actuelle avec l'irrégularité des jours courts et des jours longs est une difficulté. Cela entraîne des problèmes de concentration pour les enfants.

Laurent Paradis souhaite que soit étudiée une organisation avec les Extras trois fois par semaine pendant 1h.

Les débats ayant des difficultés à trouver un consensus, Laurent Turquois propose de questionner tous les parents d'élèves pour les interroger sur un retour à 4 jours ou rester à 4,5 jours d'école. Pour ce second choix, il sera précisé qu'un travail sera entrepris par le comité de suivi pour améliorer le dispositif existant en étudiant les hypothèses suivantes :

- Lisser les Extras dans les accueils périscolaires des écoles maternelles
- Retravailler l'organisation des écoles élémentaires avec la prise en compte de l'impact des jours courts et des jours longs tout en maintenant le niveau de qualité actuelle

- Résultat de l'enquête sur les rythmes scolaires de janvier 2018

Conformément à la décision du comité de suivi des rythmes scolaires du 19 décembre 2017, une enquête a été proposée aux parents d'élèves (annexe 1). Le résultat fait état d'une forte participation (67%) et d'un plébiscite sur le maintien d'un rythme à 4,5 jours d'école par semaine (64%).

Ces résultats sont transmis à l'ensemble des membres du comité de suivi et seront discutés au prochain comité de suivi.

- Comité de suivi des rythmes scolaires du 13 février 2018

Les accueils périscolaires du matin et du soir

Le changement des horaires d'écoles et l'augmentation des temps d'accueils périscolaires interrogent les représentants des parents d'élèves sur ces différents éléments :

- Augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires et la capacité des locaux à accueillir les enfants
- La difficulté des parents pour rencontrer les enseignants des écoles maternelles
- La facturation entre 8h30-8h45, 13h30-14h, 16h15-16h30

La Ville confirme que chaque quart d'heure libéré par les Extras des écoles maternelles ne sera pas facturé aux familles. Les représentants des parents d'élèves souhaitent que cette gratuité commence à 8h20.

- La nécessité d'inscrire son enfant à l'accueil périscolaire sur les temps gratuits.

Pour pouvoir fréquenter un accueil périscolaire gratuit ou payant, chaque famille doit inscrire son enfant auprès des services de la Ville afin de mettre à jour son dossier famille (numéros d'urgence, santé et assurance)

La pause méridienne

La Ville confirme qu'elle peut organiser un temps de restauration de qualité en 1h45 pour les écoles élémentaires.

La pause méridienne de 2h15 en écoles maternelles permettra de déjeuner dans de bonnes conditions.

Mme Garcia s'interroge sur l'accueil des enfants arrivant à 13h30, notamment des enfants ne faisant pas la sieste. La Ville prendra en charge ces enfants.

L'organisation des APC

Les enfants doivent bénéficier d'au minimum 1h30 de pause méridienne. Les APC durent 30 minutes. La réduction du temps du midi à 1h45 en écoles élémentaires ne permettra plus aux enseignants d'organiser les APC le midi. Une proposition est de les décaler pendant les Extras. Les enfants pourront intégrer les activités à l'issue des 30 minutes d'APC.

Un débat émerge sur la stigmatisation de ces enfants ne pouvant participer à la totalité des animations.

Décision sur les emplois du temps proposés

Un membre du comité n'est pas favorable à la mise en œuvre de cet emploi du temps.

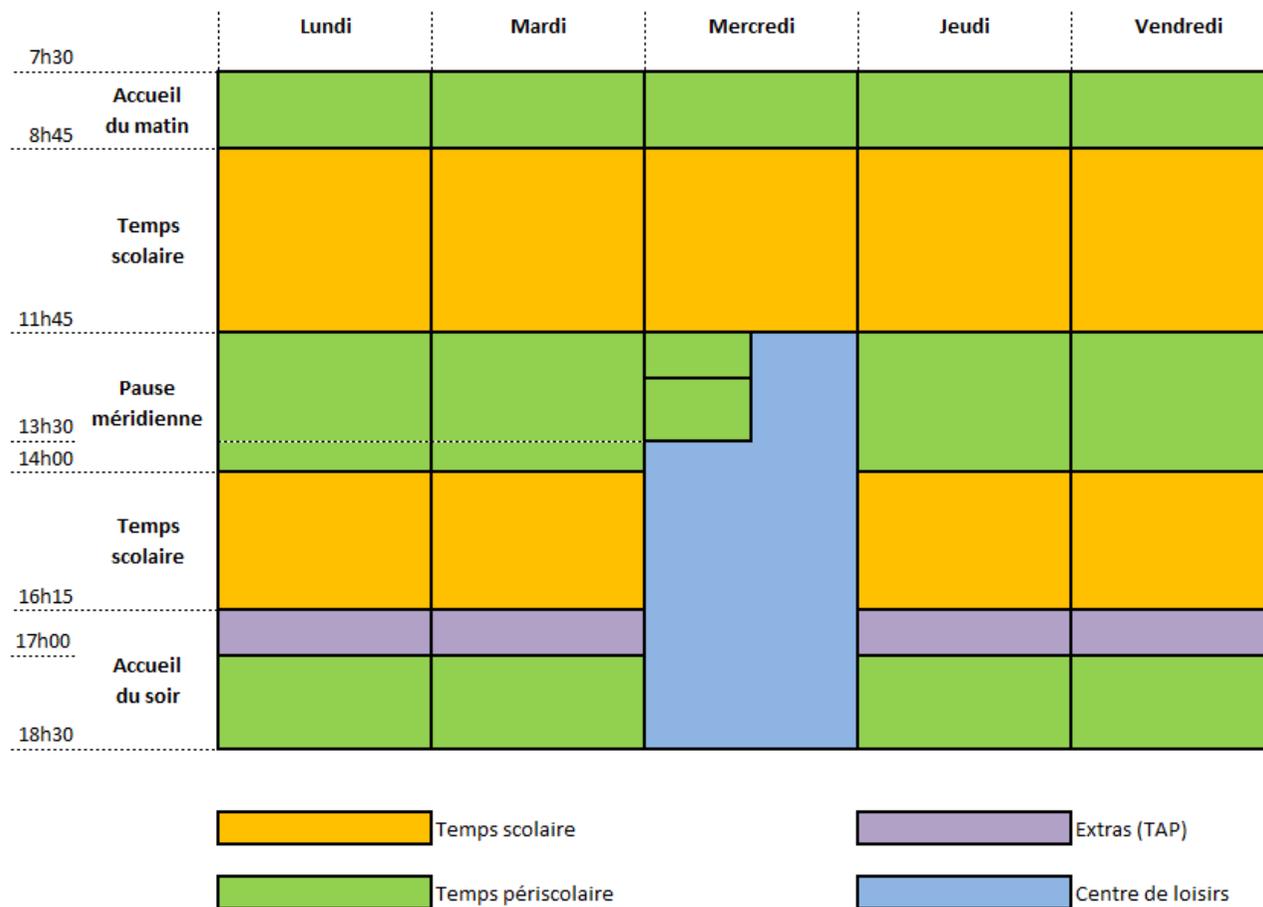
Le comité de suivi des rythmes scolaires valide la proposition des emplois du temps qui sera soumis à l'Inspecteur Académique.

Le comité de suivi continuera de se réunir pour évaluer les différents dispositifs liés aux rythmes scolaires.

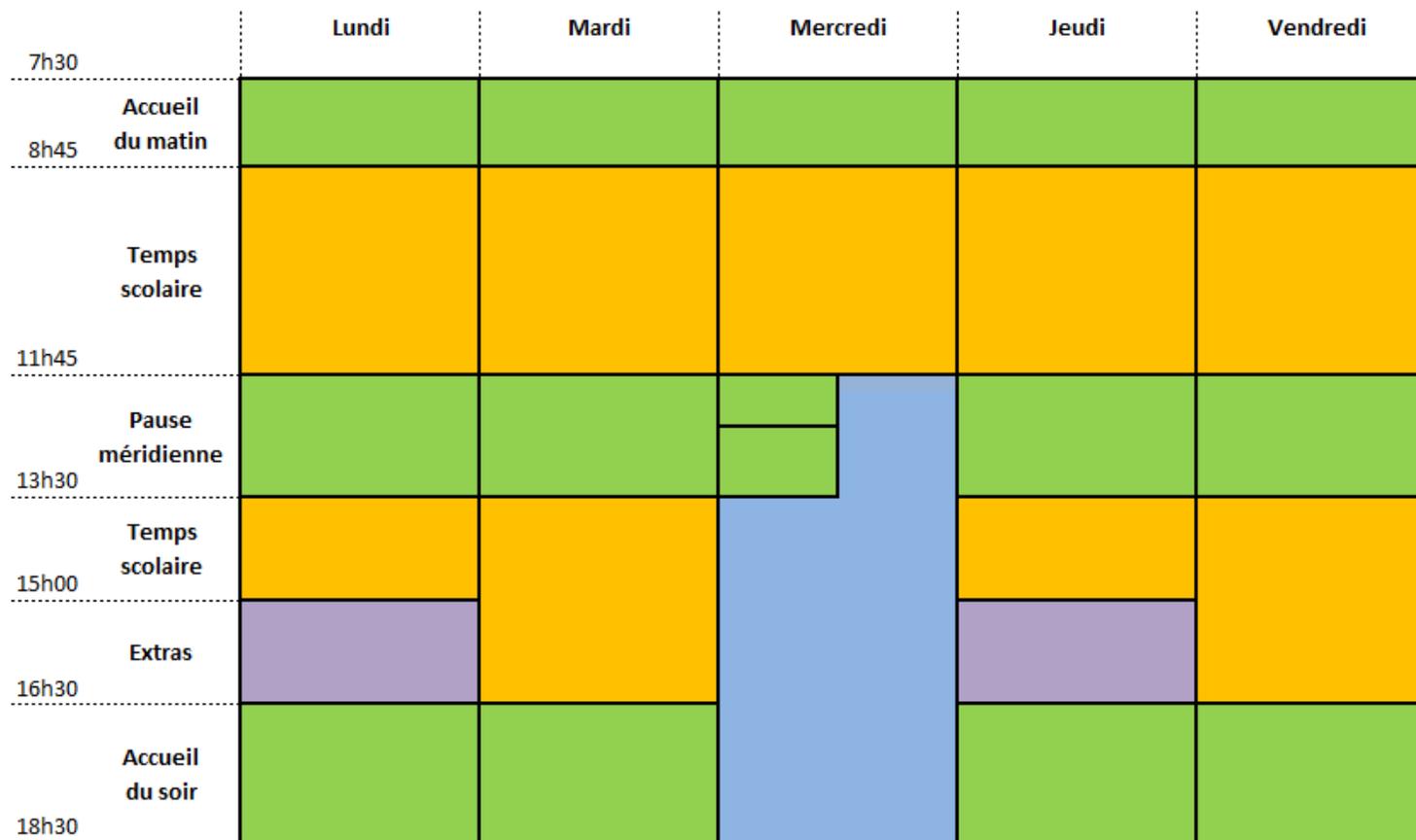
Suite à l'accord du DASEN sur ces modifications, un avenant au PEDT a été formalisé à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Emplois du temps des écoles publiques sébastiennes validés par le Conseil Départemental de l'Education National (CDEN) du 22 février 2018

**Emploi du temps des écoles maternelles
du Douet, Marie Curie, du Centre, Jean de la Fontaine et de la Profondine**



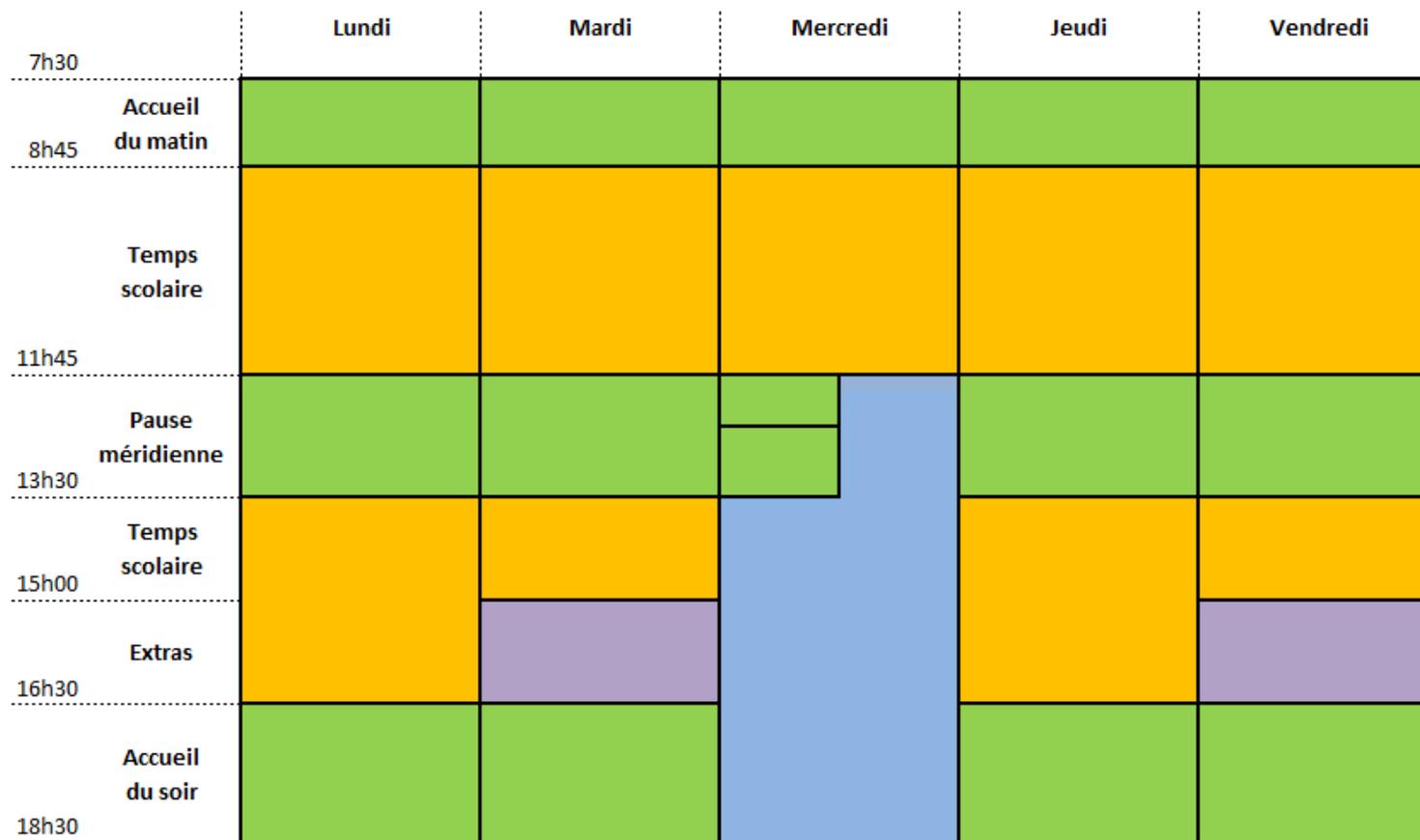
Emplois du temps des écoles élémentaires Marie Curie et de la Profondine



 Temps scolaire
 Temps périscolaire

 Extras (TAP)
 Centre de loisirs

Emplois du temps des écoles élémentaires du Douet, Théodore Monod et de la Fontaine



 Temps scolaire

 Extras (TAP)

 Temps périscolaire

 Centre de loisirs

- Comité de suivi des rythmes scolaires du 29 janvier 2019

L'objectif de cette rencontre était de partager, entre les différents acteurs, un premier bilan de cette rentrée scolaire marquée par une évolution de l'emploi du temps des élèves. Trois thématiques ont été abordées pour évoquer les conséquences de ces changements.

Les horaires d'école

Le décalage du début d'école de 8h30 à 8h45 ne permet pas à tous les enfants de bénéficier de 15 minutes en moins de vie en collectivité. Les contraintes liées aux horaires de travail et aux difficultés de circulation dans la métropole nantaise obligent les familles à utiliser le périscolaire.

Une incompréhension semble perdurer sur les modalités de l'accueil gratuit. Un nombre d'enfant plus important reste devant l'école en attendant l'ouverture de la grille par les enseignants. Un nouvel affichage sera mis en place devant les ouvertures d'école pour permettre aux familles de mieux identifier les horaires d'ouverture des accueils périscolaires et d'écoles.

Certains enfants attendent seuls devant l'école. Un groom permettant la fermeture automatique du portail pourrait éviter à ce que les enfants s'introduisent dans la cour sans la présence d'un adulte de l'école.

Ces nouveaux horaires réduisent les contacts entre parents et enseignants des écoles maternelles. Néanmoins, il apparaît un consensus sur le fait que ces changements semblent bénéfiques pour les élèves, grâce à la diminution de la pause méridienne.

La pause méridienne

La suppression des Extras en maternelles est bien accueillie par les directrices : les enfants ont plus de temps pour déjeuner, un moment de décompression dans la cour est possible avant la rentrée en classe à 14h, les enfants ne fréquentent ni de nouvelles activités ni de nouveaux intervenants pour les Extras. Certaines écoles organisent un décroisement en début d'après-midi : avec les enseignants dont les enfants font la sieste qui interviennent auprès des Grande Section en complément de l'enseignant habituel. Certains parents ne comprennent pas l'arrêt des Extras et n'ont pas connaissance de la raison ayant entraîné ce changement (volonté des enseignants des écoles maternelles pour les raisons évoquées ci-dessous).

Les représentants de parents d'élèves ne remarquent pas de différence sur la fatigue des enfants. En revanche, les directrices d'école constatent quelques changements de comportement : moins de confusion pour les enfants et plus de disponibilités pour les apprentissages.

Dans les écoles élémentaires, les difficultés pour faire déjeuner tous les enfants sur le temps imparti n'existent plus grâce à une meilleure autonomie des CP. La problématique se reposera à la rentrée prochaine. Une attention particulière devra avoir lieu sur les écoles voyant leurs effectifs augmentés.

Les enseignants ont eu l'accord de leur supérieur hiérarchique pour organiser les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur la pause méridienne. Une école les organise durant les Extras.

Les accueils périscolaires gratuits

Les enfants de maternelles sont nombreux à fréquenter l'accueil gratuit du soir, pouvant donner une mauvaise image de cet accueil (parcage des enfants, aspect sécuritaire...). Le décalage de 15 minutes de la fin d'école entre l'école maternelle (16h15) et l'école élémentaire (16h30) semble accentuer la fréquentation des enfants à l'accueil périscolaire pour les familles ayant une fratrie dans ces deux écoles.

Les horaires d'ouverture pour les accueils gratuits sont méconnus de certaines familles. Un document commun école-périscolaire pourra être créé et apposé devant l'école pour une communication plus efficace sur les horaires d'ouverture des accueils périscolaires et du portail pour le temps scolaire.

Certaines directrices estiment que des animateurs relaient les ATSEM en retard (au-delà de 16h30). Il est rappelé la règle de fonctionnement : les animateurs doivent relayer les ATSEM à 16h40 au plus tard.

Les élus de la Ville affirment le maintien de la gratuité sur les accueils périscolaires créés cette année.

Au même titre que pour les restaurants scolaires, les parents d'élèves demandent s'il est possible de venir sur un accueil périscolaire pour y découvrir le fonctionnement et l'organisation. Dans un objectif de transparence et de meilleure compréhension de ces accueils, les élus de la Ville y répondent favorablement à partir du moment où les parents volontaires informent la municipalité en amont.

Transmission des valeurs républicaines et exercice de la citoyenneté

Depuis deux décennies, la Ville reconduit son partenariat avec l'UNICEF en obtenant le titre « Ville amie des enfants ». Deux actions majeures sont déclinées dans l'action municipale pour mettre en valeur cette collaboration.

Le Conseil Municipal Enfants (CME) est une instance représentative des jeunes de la Ville. Une élection est organisée chaque année au mois d'octobre. Le CME est composé de trente enfants élus, représentants leurs camarades de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de la commune. Travaillant sur différents thèmes tout au long de leur mandat, ils découvrent la commune et son fonctionnement, font des observations conduisant à des projets concrets et sont consultés dans le choix d'équipements liés à l'enfance-jeunesse. Pour garder une dynamique nécessaire l'animation de cette instance, la charte du CME a été revue en 2018 (annexe 2). Ainsi, le mandat des nouveaux élus sera de deux ans afin de s'assurer d'une continuité et de la mise en pratique des projets sollicités.

Chaque année, la collectivité met en valeur la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre. Depuis 3 ans, la municipalité organise un évènement intitulé « la semaine internationale des Droits de l'enfant ». Chaque année une thématique est choisie correspondant à un droit énoncé dans la déclaration des droits de l'enfant. Celui-ci est travaillé de manière collective auprès des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire au cours du mois de novembre et est mis en valeur pendant une semaine autour du 20 novembre avec la réalisation de travaux qui sont exposés à l'hôtel de Ville et des représentations théâtrales pour les scolaires. En 2019, sous l'impulsion des délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN) de la commune, cet évènement a été amplifié avec « la quinzaine de la laïcité » (annexe 3). En complément de la semaine internationale des droits de l'enfant, des actions de sensibilisation à la laïcité ont été mis en œuvre avec des conférences, des lectures et un concert.

La prise en compte des enfants en situation de handicap

Depuis 2000, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire est signataire avec la Jeunesse en Plein Air (JPA) d'une charte pour inclure les enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs organisés par la Ville (annexe 4). Cet engagement a été renouvelé en 2015. Une cellule inclusion a été créé par la Ville. Deux animateurs ayant un cursus de formation d'éducateurs spécialisés accompagnent les enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires.

De plus, l'école Marie Curie accueille dans son établissement une classe de l'Institut Départemental des Jeunes Sourds de la Persagotière (enfants présentant des troubles spécifiques de l'audition et du langage) et une unité

localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) se situe à l'école Théodore Monod. Les enfants fréquentant ces classes sont accueillis sur l'ensemble des activités périscolaires, dont les Extras, organisés par la Ville.

Articulation avec les projets d'école

La création de 5 postes de coordonnateurs de groupe scolaire avait notamment pour objectif de maintenir une cohérence dans les actions réalisées sur le temps scolaire et périscolaire. A travers sa participation au conseil d'école et à des réunions formelles ou informelles, il est le lien permettant la complémentarité entre les différentes orientations pédagogiques, notamment en ce qui concerne les projets sportifs, culturels et artistiques.

L'accompagnement de la Ville en direction des projets d'école intervient selon deux axes. Le premier est la mise à disposition d'agents de la collectivité auprès des enseignants pendant le temps scolaire. Du personnel du service des Sports et de la Médiathèque interviennent tout au long de l'année, dans les écoles publiques de Saint Sébastien sur Loire. Le second axe est l'accompagnement financier des projets portés par les équipes enseignantes avec l'octroi de subventions.

La cohérence éducative avec les centres de loisirs du mercredi

Deux centres de loisirs accueillent les enfants sébastienais : le centre de loisirs Marcellin Verbe pour les 3-6 ans et le centre de loisirs Aimée Verbe pour les 6-12 ans. Cette structure municipale est dans la continuité des objectifs éducatifs et pédagogiques définis par la Ville (annexe 5 et 6). Ces ALSH sont ouverts le mercredi matin pour l'accueil des enfants des écoles privées. Les enfants des écoles publiques les rejoignent pour l'après-midi. Sur la période des vacances scolaires, les centres de loisirs sont ouverts de 8h à 18h30 avec possibilité de rester toute la journée ou à la demi-journée.

La principale garantie de la cohérence éducative auprès des enfants est portée par les animateurs. En effet, ce sont les mêmes agents de la Ville qui interviennent sur les temps périscolaires au sein des écoles que sur les temps périscolaires et extrascolaires des centres de loisirs. Ainsi la cohérence des actions est maintenue, la cohérence des règles de vie perdure, les repères des enfants et des familles perdurent, le lien entre école et famille peut être maintenu. Cette action est également bénéfique pour les animateurs car leur volume de travail se rapproche d'un temps complet.

Articulation avec le Contrat Enfance Jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) est une convention d'objectifs et de financement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville. Ce partenariat a été renouvelé en 2016.

Le premier objectif est de « favoriser le développement de l'offre d'accueil ». Les actions développées par la Ville : accueils du matin, pause méridienne, Extras, accueils du soir, accueils de loisirs, répondent à cet objectif pour les enfants de 3 à 12 ans. La tarification de ces accueils selon la méthode du taux d'effort, et la gratuité des Extras favorisent la participation de tous les enfants.

Le second objectif est « l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale ». La sensibilisation au savoir-vivre ensemble et

l'apprentissage de la vie en collectivité est un axe important des accueils organisés par la Ville. La collaboration des associations aux Extras contribue à la participation des enfants à la vie de la cité. L'intégration des ateliers du CME sur les temps des Extras permet aux enfants d'avoir une approche de l'exercice de la citoyenneté. Enfin les Extras incluent dans leurs activités des projets portés par le Ville (sensibilisation au gaspillage alimentaire, sensibilisation au développement durable, conception des menus de la cantine...).

La place des parents et la communication avec les familles

Les représentants des parents d'élèves étant inclus dans les comités de suivi des rythmes scolaires, ils sont partis prenantes des décisions et de l'évolution du PEDT. Leur rôle est également d'être un vecteur d'information et d'explication des actions qui en découlent.

La Ville communique auprès des familles pour informer de l'organisation de l'école et des accueils périscolaires à chaque rentrée scolaire (annexe 7). Les TAP, appelés Extras à Saint Sébastien sur Loire, font l'objet d'une communication régulière (à chaque vacances scolaires) auprès des parents afin de les informer sur le contenu des activités pratiquées par leur enfant ainsi que le lieu et les modalités d'organisation. Afin de mieux identifier les différents adultes sur l'école, un trombinoscope est réalisé en début de chaque année pour repérer les agents de la Ville et leurs rôles auprès des enfants (annexe 8).

La communication d'informations s'effectue principalement par mail, complétée par un affichage sur les écoles.

Evaluation des objectifs du PEDT fixé en 2017

A l'aide des réunions formelles et informelles, de la fréquentation des activités et du résultat de l'enquête sur les rythmes scolaires, voici l'évaluation des objectifs du PEDT :

Objectifs	Actions	Evaluation
<p align="center">Respecter le rythme de tous les enfants</p>	<p>Mettre en œuvre un emploi du temps adapté</p>	<p><u>Ecole maternelle</u> <i>Suppression des TAP en début d'après-midi. Ces 45 minutes sont lissées au cours de la journée. L'école s'arrête 15 minutes plus tôt par rapport aux années précédentes.</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>Maintien des Extras de 15h à 16h30, deux jours par semaine.</i></p>
	<p>Laisser la possibilité à l'enfant de « ne pas faire »</p>	<p><u>Ecole maternelle</u> <i>Sur les temps périscolaires, les enfants ont la liberté de choisir l'activité qu'ils souhaitent mener ou de rester « buller » dans un espace approprié.</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>En Extras, l'« activité libre » permet aux enfants de sortir des activités dirigés proposées habituellement. Sur les temps périscolaires, les enfants ont la liberté de choisir l'activité qu'ils souhaitent mener ou de rester « buller » dans un espace approprié</i></p>

Objectif	Actions	Evaluation
Favoriser des actions avec des adultes familiaux	<p> limiter le nombre d'adultes différents intervenant auprès d'un enfant</p>	<p><u>Ecole maternelle</u> <i>Un enfant présent à l'école et sur tous les temps périscolaires rencontre entre 8 et 12 adultes différents pendant une semaine</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>Un enfant présent à l'école et sur tous les temps périscolaires rencontre entre 12 et 15 adultes différents pendant une semaine</i></p>
	<p>Mise en place d'animateurs référents présents sur les temps périscolaires et extrascolaires</p>	<p><i>Création de 5 postes de coordonnateurs des temps organisés par la Ville et de 5 postes d'animateurs, adjoints du coordonnateur (1 par groupe scolaire)</i></p> <p><u>Ecole maternelle</u> <i>48% des familles et 80% des enseignants connaissent le coordonnateur</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>95% des familles et 100% des enseignants connaissent le coordonnateur</i></p>
	<p>Edition d'un trombinoscope par école</p>	<p><i>Trombinoscope affiché dans les écoles et envoyé aux familles et à l'équipe enseignante ; mise en place tardive Trombinoscope non remis à jour en cas de changement peu nombreux d'intervenants en cours d'année</i></p> <p><u>Ecole maternelle</u> <i>82% des familles satisfaites de la connaissance de l'identité des intervenants</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>80% des familles et 73% des enseignants sont satisfaits de la connaissance de l'identité des intervenants</i></p>

Objectif	Actions	Evaluation
<p>Favoriser l'épanouissement de tous les enfants à travers des activités variées</p>	<p>Gratuité des Extras et des périscolaires gratuits</p>	<p><u>Ecole maternelle</u> <i>Fréquentation moyenne entre 88% et 92% selon les écoles</i></p> <p><u>Ecole élémentaire</u> <i>Fréquentation moyenne entre 83% et 88%</i> <i>83% des familles estiment que la gratuité favorise la participation aux activités</i></p>
	<p>Programmation des activités variées lors des Extras</p>	<p><u>Ecole élémentaire</u> <i>120 activités différentes proposées en 3 ans</i> <i>4 thèmes d'activités par jours d'Extras : activités sportives, loisirs culturels, loisirs créatifs et jeux</i> <i>1 enfant participe en moyenne à 12 activités différentes au cours de l'année</i> <i>90% des familles, 73% des enseignants et 96% des intervenants sont satisfaits de la diversité des activités</i></p>
	<p>Découverte de nouvelles activités</p>	<p><u>En école élémentaire</u> <i>61% des enfants ont le sentiment d'avoir découvert de nouvelles activités</i></p>
<p>Développer des partenariats avec le tissu associatif local pour des activités de qualité</p>	<p>Ouvrir la participation des Extras aux associations</p>	<p><i>Participation des associations uniquement sur les Extras élémentaires</i> <i>12 associations participaient aux Extras en 2014-2015; 18 en 2016-2017</i> <i>22 associations ont participé au moins une année aux Extras</i></p> <p><i>10% des familles ont inscrit leur enfant à une association à la suite des Extras</i> <i>66% des associations ont vu des enfants adhérer à la suite des Extras</i></p>

OBJECTIFS ACTUALISES DU PEDT

Faciliter l'accès pour tous les enfants à des activités favorisant leur épanouissement

La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 prévoit de créer un grand service public de l'école inclusive. Ainsi, des enfants porteurs de handicap sont accueillis de manière plus importante dans les écoles. La Ville souhaite accompagner ses enfants sur les temps dont elle a la responsabilité : le périscolaire avec les accueils du matin, du soir, de la pause méridienne et des Extras et l'extrascolaire avec le centre de loisirs. La Cellule Inclusion devra être développée pour répondre à ce besoin grandissant. Des animateurs spécialisés seront chargés de l'accompagnement de ces enfants dits « extra ordinaires », de la communication auprès des familles et des écoles avec la participation aux équipes éducatives, de l'accompagnement des équipes d'animation et de la mise en place de partenariat avec les structures médico-sociales. Pour répondre à ces missions, les postes d'animateurs de la Cellule Inclusion seront pérennisés à temps plein.

La volonté municipale est de maintenir la gratuité des Extras, qui sont un gage de découverte d'activités de qualité. Cette mesure permet à tous les enfants de participer à ces temps d'animation. Pour les autres services mis en place par la Ville, une tarification au taux d'effort est mise en œuvre pour adapter le montant en rapport avec les revenus des familles.

Les Extras sont des activités organisées par la Ville dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ces animations se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 16h30 pour des enfants âgés de 6 à 11 ans (CP au CM2). L'animateur a pour objectif de faire découvrir une activité aux enfants. Il ne s'agit pas d'imposer aux enfants des apprentissages techniques mais de les sensibiliser à la découverte d'une nouvelle activité. Les enfants seront inscrits au préalable à l'activité et pour toutes les séances du cycle inter-vacances. Ainsi, pour l'enfant et l'intervenant, une continuité de l'atelier s'installera tout au long des cinq à sept séances du cycle.

En écoles élémentaires, les Extras proposent entre 10 et 15 activités chaque jour dans les écoles selon les quatre thématiques suivantes :

- ✓ activités sportives,
- ✓ manuelles,
- ✓ de découvertes,
- ✓ de jeux.

Maintenir une cohérence des actions menées tout au long de la journée

Afin d'établir une cohérence entre les différents temps de l'enfant (matin, temps du midi, Extras, soir), cinq postes de coordonnateurs ont été créés correspondant aux cinq groupes scolaires. Cinq postes d'animateurs, adjoint au coordonnateur ont été également créés par la suite. Il s'agira de veiller à conforter ses postes au fur et à mesure de l'évolution de carrière des agents et des éventuelles mobilités.

Le développement de la Cellule Inclusion doit permettre de maintenir des repères aux enfants porteurs de handicap. La pérennisation de ces postes d'animateurs spécialisés doit pouvoir permettre de répondre à ce besoin.

Afin de ne pas multiplier le nombre d'intervenants différents rencontré par un enfant, les animateurs seront affectés prioritairement sur un seul groupe scolaire. Par conséquent, il aura la possibilité de travailler sur l'ensemble des temps périscolaires organisés sur l'école : accueil du matin, pause méridienne, Extras et accueil

du soir. Ces animateurs seront également présents sur les accueils de loisirs du mercredi et des vacances organisés par la Ville. La transition du mercredi midi entre l'école et l'accueil de loisirs en sera facilitée.

Le binôme directeur d'école et coordonnateur doit permettre de mettre en cohérence les différentes actions menées et de les articuler autour du projet d'école. Cette initiative devra être amplifiée au cours des prochaines années.

Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur des ressources locales

La Ville de Saint Sébastien sur Loire possède un tissu associatif dynamique et varié. L'ajout d'une demi-journée d'école le mercredi matin a eu un impact important pour les associations. De plus, la qualité des interventions effectuées lors des Extras montre que la participation de ces structures est une plus-value importante dans le développement de l'enfant. En effet, sans être adhérent d'un club, de nombreux jeunes sébastienais ont pu découvrir de multiples disciplines.

C'est pourquoi, la Ville souhaite consolider les partenariats avec les associations du territoire déjà participantes et développer avec de nouvelles structures des activités innovantes. Une volonté forte voit le jour pour intégrer aux Extras des typologies d'activités ayant trait à une initiation aux questions philosophiques adaptées aux enfants ou aux activités de relaxation comme le yoga par exemple.

Les services internes à la collectivité sont des ressources précieuses pour développer auprès des enfants des thématiques particulières. Les projets transversaux pourront être amplifiés tels que le développement durable, la participation citoyenne, la culture, le sport, l'aménagement urbain et des espaces publics.

Enfin, les animateurs de la Ville sont les premières ressources de la collectivité dans la mise en œuvre d'activités diversifiées. Les entretiens professionnels réalisés annuellement pour les agents titulaires et contractuels permettent de confectionner le plan de formation de la collectivité.

Renforcer la coopération avec les enfants et amplifier la communication envers les familles

En 2020-2021, la Ville va de nouveau candidater pour continuer à recevoir le titre de « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF. Les actions actuelles seront maintenues et de nouvelles initiatives sont à construire dans le cadre de ce partenariat. La prise en compte de leur avis doit être une composante de l'évaluation des différentes actions. Le CME doit être une instance de co-construction dans les projets de la municipalité ayant un lien avec l'enfance.

Au-delà de la communication institutionnelle sur des projets ou des actions de grandes ampleurs, la communication de la vie quotidienne des enfants à l'école ou dans les structures de loisirs ou du suivi régulier de projet réalisé devra être développée. La mise en place d'un journal de l'école ou d'un blog sont des outils pouvant répondre à ce besoin.

Aide à la future évaluation du projet

Objectifs retenus dans le PEDT	Actions/activités concernées	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Supports à l'évaluation
<p>Faciliter l'accès pour tous les enfants à des activités favorisant leur épanouissement</p>	<p>Développer la Cellule Inclusion</p>	<p>Nombre d'animateurs spécialisés affectés à la Cellule Inclusion</p> <p>Nombre d'enfants accompagné par la Cellule Inclusion</p> <p>Formation/sensibilisation mise en œuvre pour les animateurs</p> <p>Participation des enfants porteurs de handicap dans les structures de loisirs</p>	<p>Effectuer un suivi des présences des enfants</p> <p>Ressources Humaines : temps dédié des animateurs spécialisés et mise en place des formations</p>
	<p>Maintenir une offre diversifiée pour les familles</p>	<p>Evolution des présences sur les ALSH périscolaires et extrascolaires</p> <p>Maintien des accueils ne répondant qu'aux besoins d'une partie des familles</p>	<p>Suivi de pointage des structures de loisirs</p> <p>Maintien du centre de loisirs du mercredi matin, du repas froid le mercredi midi, de l'accueil périscolaire le mercredi midi</p>
	<p>Maintenir l'organisation des Extras</p>	<p>Gratuité des activités</p> <p>Diversification des activités</p>	<p>Fréquentation des Extras</p> <p>Planning des activités proposées sur le territoire</p>

Objectifs retenus dans le PEDT	Actions/activités concernées	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Supports à l'évaluation
Maintenir une cohérence des actions menées tout au long de la journée	Pérennisation des postes majeurs au sein des écoles	Nombre de coordonnateurs et adjoints de coordonnateurs par groupes scolaires Nombre d'animateurs spécialisés affectés à la Cellule Inclusion	Ressources humaines : identifier les postes occupés ou vacants
	Rendre cohérentes les actions scolaires et périscolaires	Partage du projet d'école avec le coordonnateur Nombre d'actions associant les deux parties Travail sur des thématiques communes	Le projet d'école Les rencontres entre les équipes Le comité de suivi des rythmes scolaires
	limiter le nombre d'animateurs différents dans chaque école	Nombre d'adultes rencontrés dans une journée par enfant Nombre d'écoles fréquentées par animateur	Suivi des lieux d'affectation des animateurs
Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur des ressources	Continuer le développement des partenariats	Plus-value du contenu des activités spécifiques effectuées par les associations	Nombre d'associations, nouvelles ou anciennes, participant aux Extras Retour sur expériences des associations
	Développer des activités innovantes	Typologie d'activités : yoga, atelier philosophique, scientifique, ...	Planning des activités Retour sur expériences des associations

Objectifs retenus dans le PEDT	Actions/activités concernées	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Supports à l'évaluation
Renforcer la coopération avec les enfants et amplifier la communication aux famille	Prendre en compte l'avis des enfants sur les projets les concernant	Nombre de projets où sont impliqués les enfants Typologie des avis (consultatifs, décisionnels...) Représentativité des avis soumis	Conseil Municipal Enfant Comité de suivi des rythmes scolaires
	Réaliser une communication régulière de la vie au sein des structures	Outil de diffusion de l'information Fréquence de diffusion Taux de lecture de l'information	Enquête auprès des acteurs Comité de suivi des rythmes scolaires Mode de communication auprès des familles